



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_065

Nomination des membres des commissions internes de la Communauté de communes Cœur de France

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	36	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélania GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_065

Nomination des membres des commissions internes de la Communauté de communes Cœur de France

Monsieur Patrick BIGOT, vice-président au développement économique et touristique, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121- 22 et 5211-1 ;

Vu la délibération 99_2026_041 du 20 mai 2026 abrogée par la délibération n° 99_2026_064 ;

Considérant qu'au regard des articles du Code général des collectivités territoriales énoncés ci-dessus, peuvent être formés des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que les commissions sont créées en application des articles L.2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rôle exclusivement consultatif et préparatoire des commissions aux travaux du Conseil communautaire ;

Considérant que les commissions sont composées de conseillers communautaires titulaires, de conseillers communautaires suppléants ainsi que, le cas échéant, de conseillers municipaux des communes membres ;

Considérant que le Président de la Communauté de communes est président de droit des commissions et qu'il délègue aux vice-présidents ;

Considérant que leur composition nominative est arrêtée par le Conseil communautaire et peut être modifiée ultérieurement par délibération.

La composition des commissions internes est inchangée.

Commission Prospective

- Michelle RIVET
- Olivier PARILLAUD
- Philippe AUZON
- Franck DAUMIN
- Brice SOULIVONG
- Isabelle CHAPUT
- Jacqueline CHAMPION
- Raphaël FOSSET
- Frédérique BISSONNIER

Commission Finances

- Patrick RAVARD
- Aurélien DEQUIEDT
- Patrick BIGOT
- Franck DAUMIN
- Morgan GUIGNARD
- Stéphane GIBAUT
- Philippe MARME
- Arnaud CHAMPAGNEUX
- Antoine LE VILAIN

Commission Urbanisme, Habitat, CFI

- Arnaud CHAMPAGNEUX
- Christelle DAGOIS
- Pascal AUPY
- Richard BEGUIN
- Yan CADIER
- Philippe MARME
- Geoffroy CANTAT
- Patrick RAVARD

Commission Cadre de vie, Balnéor

- Clarisse DULUC
- Michelle RIVET
- Mélanie GROSBOT
- Sophie CUINIERES
- Jean-Pierre PEAUDECERF
- Patrick MOREL

Commission développement économique et touristique

- Patrick BIGOT
- Didier NOYER
- Philippe AUZON
- Franck DAUMIN
- Clarisse DULUC
- Stéphane GIBAUT
- Geoffroy CANTAT
- Arnaud CHAMPAGNEUX
- Raphaël FOSSET
- Patrick RAVARD
- Charles ADOLPH

Commission Energie, eau et assainissement

- Pascal AUPY
- Almaric GUIDOUX
- Olivier PARILLAUD
- Philippe AUZON
- Philippe PERRICHON
- Richard BEGUIN
- Sophie CUINIERES
- Jean-Pierre PEAUDECERF
- Patrick MOREL

Commission développement durable

- Philippe AUZON
- Almaric GUIDOUX
- Christelle DAGOIS
- Michelle RIVET
- Yan CADIER
- Clarisse DULUC
- Jacqueline CHAMPION
- Mélanie GROSBOT
- Frédérique BISSONNIER

Commission Santé

- Desislava DIMOV
- Pascal AUPY
- Fabienne PETIT
- Didier NOYER
- Christelle DAGOIS
- Richard BEGUIN
- Isabelle CHAPUT
- Brigitte MERCIER
- Antoine LE VILAIN

Commission voirie, Eclairage public

- Olivier PARILLAUD
- Aurélien DEQUIEDT
- Roger PORTMANN
- Fabienne TROMPAS
- Patrick LAVAIN
- Richard BEGUIN
- Clarisse DULUC
- Jacqueline CHAMPION
- Patrick RAVARD
- Charles ADOLPH

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver la composition des commissions telles qu'elles ont été votées au Conseil communautaire du 20 mai 2026.

Le secrétaire,

Patrick BIGOT

Le Président,

Emmanuel RIOTTE

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans